

NON AU LICENCIEMENT DE GILLES MOUILLE

Notre camarade, Gilles MOUILLE, précédent délégué syndical central CGT, ancien élu au comité central d'entreprise et membre adhérent du collège des salariés depuis la création de l'Ari, fait l'objet d'une procédure de licenciement pour de soi-disant causes réelles et sérieuses. Après 35 années passées au service de l'institution sans aucune sanction, à quelques années d'une retraite bien méritée, il est renvoyé pour avoir refusé d'établir une fiche d'évènement indésirable pour dénoncer une salariée et parce qu'il défend et affirme une certaine conception éthique du travail que le directeur général veut voir disparaître.

Le syndicat CGT de l'Ari demande l'annulation de la mesure de licenciement de Gilles MOUILLE et sa réintégration immédiate.

Le syndicat CGT de l'Ari appelle :

A une journée de grève et d'actions,

le lundi 2 décembre 2019

Toutes et tous devant le siège de l'Ari

26, rue Saint Sébastien, 13006 Marseille

Le lundi 2 décembre 2019 à 17H00

POUR DEMANDER LA REINTEGRATION DE

NOTRE CAMARADE GILLES MOUILLE

